



Cluster Maritime Français

*Le Faire-Savoir Maritime  
The Maritime Voice*

Paris, le 2 avril 2014

## **COMMUNIQUE DE PRESSE DU CLUSTER MARITIME FRANÇAIS**

### **Nouveau gouvernement : Où est la mer ?**

A la lecture de la composition du gouvernement en l'état, et au nom de la communauté maritime française, le Cluster Maritime Français s'étonne (et le mot est faible !) de l'absence, une fois de plus, du mot « MER » !

Il est plus que temps, à l'ère de la maritimisation du monde, que l'Etat non seulement montre qu'il a compris que ce grand et dynamique secteur de notre économie est l'un des atouts majeurs pour l'avenir de notre pays avec ses 305 000 emplois directs, ses 65 milliards de valeur de production, ses professionnels reconnus partout dans le monde, sa résilience à la crise en Europe, ses conquêtes à l'international, ses acteurs à la pointe de nombre de combats aussi bien sur le plan du développement durable que de l'emploi, ses leaders engagés dans l'émergence des grandes filières du futur (des Energies Marines Renouvelables aux grands fonds marins en passant par les biotechnologies)...

Le CMF - qui a su résister au découragement malgré les nombreux retards dans les décisions essentielles dont la France maritime a besoin plus que jamais, et qui reste fondamentalement attaché à un dialogue permanent, ferme et constructif avec les Autorités de notre pays - a du mal à comprendre, et n'accepte pas, que la mer soit absente des priorités affichées au moment où est publiée la première liste de ministres du gouvernement Valls.

**Fidèle à sa position constante et bien connue, fondée sur la nécessité de l'existence à la fois d'un niveau interministériel fort (Secrétaire Général de la Mer membre du Cabinet du Premier Ministre) ET d'un Ministre fort officiellement en charge de la mer, le Cluster espère qu'une correction sera apportée très prochainement.**

Une solution pourrait être l'annonce d'un Ministère délégué ou d'un Secrétariat d'Etat « plein », politiquement fort, et disposant des moyens lui permettant de mener une véritable politique maritime. Dans cet esprit il rappelle le soutien qu'il avait apporté, lors de la constitution du premier gouvernement Ayrault, à la décision - éphémère hélas - de créer un ministère « de l'économie maritime ». Mais le plus important est naturellement que le ministre « en charge » dispose de l'autorité voulue tant sur les services qu'au sein du gouvernement lui-même, lui permettant de prendre ou de faire appliquer enfin (et au moins) les décisions régaliennes urgentes dont les professionnels maritimes français ont besoin pour avancer et faire gagner notre pays (piraterie, ravitaillement de la France en produits énergétiques, simplifications administratives pour les EMR, plus grande lisibilité dans les dispositions réglementaires et légales, sans oublier les nombreux dossiers particuliers inexplicablement en souffrance).

**Contact presse : 06 07 23 91 64**

*Cluster Maritime Français - Association régie par la loi 1901*  
47, rue de Monceau - 75008 Paris - Email : [contact@cluster-maritime.fr](mailto:contact@cluster-maritime.fr)  
Site Internet : [www.cluster-maritime.fr](http://www.cluster-maritime.fr) - Téléphone : +33 (0)1 42 25 00 48